

DÉPARTEMENT DU GARD  
ARRONDISSEMENT DE NIMES - MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON  
Réf. :SO/PM [p-municipale@villeneuvelezavignon.com](mailto:p-municipale@villeneuvelezavignon.com) 04-90-25-90-15

## Arrêté du Maire N° PA/2025/314

Objet : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – Police municipale –  
Actes réglementaires –«Octobre rose» le samedi 4 octobre 2025.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-24, L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 et suivants,
- Vu** le code de la route, notamment l'article R417-12,
- Vu** le code de la voirie routière, notamment l'article L113-1,
- Vu** Le code pénal, notamment l'article R610-5,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,
- Vu** l'instruction interministérielle modifiée et complétée relative à la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,
- Vu** l'arrêté général de circulation et de stationnement PA/2018/03 en date du 9 janvier 2018,
- Vu** la demande présentée par le service des sports de Villeneuve Lez Avignon,

Considérant qu'il nous appartient de réglementer le stationnement, la circulation et l'occupation du domaine public à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de la manifestation,

### ARRETONS

Dans le cadre de l'animation octobre rose qui se déroulera le samedi 4 octobre 2025 au complexe sportif Jean SAGNES, le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit, sauf pour les véhicules d'incendie et de secours, d'urgences, de police et des organisateurs :

#### Article 1 : Stationnement :

Le lieu-dit « Les Marronniers » servira de parking public aux véhicules le samedi 4 octobre 2025 de 8h00 à 13h00 hormis en cas d'intempéries.

A cet effet, les plots seront enlevés pour permettre l'accès aux véhicules.

#### Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex  
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : [mairie@villeneuvelezavignon.fr](mailto:mairie@villeneuvelezavignon.fr)  
[www.villeneuvelezavignon.fr/ville](http://www.villeneuvelezavignon.fr/ville)

**Article 2 :****L'autorisation accordée :**

-n'a qu'une valeur administrative et n'engage nullement la responsabilité de l'administration Municipale, vis à vis des tiers,  
-est précaire et révocable à tout instant sous réserve qu'il n'y ait aucune atteinte au bon ordre, à la tranquillité et la sécurité publiques.

**Article 3 :****Affichage – signalisation :**

La présente manifestation fera l'objet d'une signalisation qui sera installée sur la voie publique. Le présent arrêté devra être affiché sur site au moins 48 heures avant jusqu'à la fin de l'occupation et visible depuis le domaine public. La signalisation réglementaire adéquate en exécution des présentes sera assurée par les services municipaux.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Dans la mesure où le propriétaire du véhicule serait absent ou refuserait, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, la mise en fourrière pourrait être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L.325-3 du code de la route.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.  
Le droit des tiers reste expressément réservé.

**Article 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services de Mairie, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et les Agents de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

**Article 6 :**

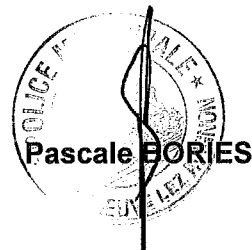
Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Villeneuve lez Avignon, le 10 septembre 2025

Madame le Maire,

**Destinataires :**

**Police Nationale**  
**Police administrative**  
**Ateliers Municipaux**

**Hôtel de Ville**

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex  
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : [mairie@villeneuvelezavignon.fr](mailto:mairie@villeneuvelezavignon.fr)  
[www.villeneuvelezavignon.fr/ville](http://www.villeneuvelezavignon.fr/ville)